

PROCES VERBAL SEANCE DU 8 JUILLET 2015

Le 8 juillet 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents Mmes ABRAHAM Marylène, ARNAUD Chantal, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa,
Mrs LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal, PEYRAT Michel

Absents : BACHELOT Stéphanie, LÉCUYER Emmanuel, HENRY Nicolas

Pouvoir : LECUYER Emmanuel à MENNEREUIL Gérald

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme - dossiers en cours
2. Elagage :
 - ouverture des devis d'élagage côte de la Mare Hermier
 - don du bois au CCAS
3. Personnel communal
 - proposition de modification du coefficient de l'IAT
 - organisation des TAP
4. Cantine
 - autorisation de dépôt de Permis de Construire
 - avenant – DQE (détail quantitatif estimatif) et travaux supplémentaires
5. RD 112 :
 - choix des entreprises – résultat d'appel d'offres
6. Questions diverses

Demande de point à ajouter à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à l'AMF
- Installation d'une serrure électrique pour le portail de l'école
- Installation d'une clôture chemin des Pommiers

1- Urbanisme :

- **DP 027014 15 A 0010** : THIEBAUT Christian 8 rue des Tourterelles : création de deux ouvertures de toit
- **DP 027 014 15 A 0011** : HENIN Pierre , 1 rue de la métairie, construction d'une véranda
- **DP 027 014 15 A 0012** : DECOUR Sullivan, 3 allée Pierre Cazelles, déclaration de clôture et portail
- **DP 027 014 15 A 0013** : MAILLOT Claude, 8 rue du vieux lavoir, déclaration de clôture

Avis favorable : 13 Votants 13 pour

2-ELAGAGE :

Orange demande que tous les propriétaires procèdent à l'élagage des arbres dans la totalité de la côte de la Mare-Hermier, à cause du passage des lignes téléphoniques. Plusieurs propriétaires ont déjà fait le nécessaire. La commune possède la parcelle D260 qu'il convient d'élaguer sur environ 200 m.

Devis :

Voici les devis reçus pour le dégagement d'une ligne téléphone sur parcelle communale :

	ETS LETELLIER	Abc JARDINS
Montant du devis	1 881 € HT	2 409.75 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'établissement Letellier

Avis favorable : 13 Votants, 13 pour

- Don du bois au CCAS :

Le conseil décide que le bois sera attribué au CCAS qui le donnera aux personnes démunies de la commune.

3-Personnel communal :

- modification du coefficient de l'indemnité d'administration et de technicité

Mme le maire rappelle que depuis 2011, le conseil municipal a décidé d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} et 2^{ème} classe et des adjoints techniques territoriaux 1^{ère} et 2^{ème} classe titulaires et stagiaires :
Le coefficient retenu était de 5.

Compte-tenu du nombre d'élèves de l'école en progression et des responsabilités exercées, il est proposé de passer ce coefficient à 6 à compter de septembre 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus sera alloué à compter du 1^{er} septembre 2015 aux agents titulaires des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} et 2^{ème} classe, des adjoints techniques territoriaux 1^{ère} et 2^{ème} classe au coefficient de 6.
- Que le versement des indemnités sera effectué mensuellement
- Que la présente délibération annule les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire du personnel.
- Que l'attribution de l'I.A.T. fera l'objet d'un arrêté individuel.
- Que les dépenses seront imputées sur le chapitre 64 article 11 du budget.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

Organisation des TAP :

Les temps d'activités périscolaires pour la rentrée de septembre 2015 seront reconduits comme l'année dernière à savoir :

Mardi : de 14h45 à 16h30 pour les classes de PS, MS, GS, CP.

Jeudi : de 14h45 à 16h30 pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2

Modification des contrats de travail : intégration des heures complémentaires du personnel titulaire

Deux agents, Mesdames BELLAMY et CAHON, ont un contrat de travail permanent pour 30 heures hebdomadaires, mais en raison de l'application des rythmes scolaires, elles effectuent des heures complémentaires à raison de 5 heures 1 semaine sur deux

Mme le maire propose d'intégrer ces heures dans le contrat permanent. Lissées sur l'année, compte tenu des vacances scolaires, la durée hebdomadaire de travail de ces agents serait portée à 32 heures. L'arrêté municipal précisera qu'il s'agit d'heures liées aux TAP.

Le conseil accepte cette proposition

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

Contrat CDD de Mme OTT Lucie :

Compte tenu du nombre d'enfants de primaire, il faut prévoir 4 personnes pour les encadrer lors des temps d'activités périscolaires.

Il est proposé à Mme OTT une augmentation de sa durée hebdomadaire pour l'encadrement des TAP à raison de 3 heures.

Mme OTT accepte cette augmentation de ses horaires de travail.

Après discussion, le conseil décide de lui établir un nouveau contrat à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016.

Sa durée hebdomadaire de travail sera portée à 21 heures sur les services de cantine, garderie et ménage de l'école + 30 mn pour le ménage de la mairie + 3 heures d'encadrement des TAP (temps d'activités périscolaires), 4 fois $\frac{1}{4}$ le midi et 2 h le jeudi.

Son contrat sera donc établi sur la base de 24.5 h de travail par semaine sur 37 semaines.

Lissées sur l'année, compte tenu des vacances scolaires, la durée hebdomadaire de travail de Mme OTT Lucie sera portée à 20.0 heures.

Cette délibération annule et remplace celle du 3 juin 2015.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

4 Cantine

- autorisation de dépôt de Permis de Construire

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire relatif à la construction de la nouvelle cantine scolaire et salle d'activités diverses.

Il l'autorise à signer tous documents y afférant.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

- avenant – DQE (détail quantitatif estimatif) et travaux supplémentaires

Les travaux supplémentaires proposés sont le réaménagement des toilettes du préau et le remplacement des fenêtres de la cantine actuelle. Ces travaux feront l'objet d'une tranche conditionnelle du marché de travaux.

L'architecte propose de réaliser un DQE, non prévu initialement, afin d'avoir des offres de travaux basées sur un descriptif détaillé identique. Le Conseil souhaite disposer de ce DQE avant la consultation afin d'en prendre connaissance.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine scolaire et salle d'activités diverses, la commande d'une mission complémentaire nécessite l'avenant suivant :

- commande d'une mission complémentaire d'établissement du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : montant 4 200 €

- ajustement de la rémunération de base correspondant aux travaux supplémentaires de réhabilitation des WC existants et remplacement des fenêtres de la cantine existante : 1 650€

- ajustement de la rémunération OPC en fonction des travaux de réhabilitation non prévu initialement : 350€

Le conseil après avoir délibéré, autorise le maire à signer cet avenant.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

5- RD 112 : attribution du marché de travaux pour les travaux d'aménagement

Un appel public à la concurrence a été lancé, en vue d'attribuer les travaux d'aménagement de la RD112 rue de la Métairie.

A l'issue de cette consultation, la commission d'attribution des offres réunie le 6 juillet 2015 a attribué le marché à l'entreprise SA COLAS sise 2 rue Jean Mermoz - BP 31 - 78771 MAGNY-LES-HAMEAUX Cedex, agence locale SA COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE - Parc Industriel d'Incarville - 27100 VAL DE REUIL, dont l'offre est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS 78771 MAGNY-LES-HAMEAUX, pour un montant de marché de 281.939,50 € HT soit 338 327.40 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché ainsi que les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

6- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). **La commune d'Amfreville-sur-Iton n'a pas de charges de fonctionnement superflues qui pourraient être supprimées. Les dépenses de personnel indispensables au fonctionnement de l'école ne peuvent être réduites. En 2013, les dépenses de fonctionnement étaient de 424 €/habitant à comparer aux 621 €/habitant pour la moyenne des collectivités de la même strate de population, soit 30 % de moins ! Et malgré cette gestion rigoureuse, nous avons subi en 2014 le premier déficit de fonctionnement.**

La commune d'Amfreville-sur-Iton rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Amfreville-sur-Iton estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Amfreville-sur-Iton soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

8-INSTALLATION D'UNE SERRURE ELECTRIQUE SUR LE PORTAIL DE L'ECOLE

Lors du dernier Conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont demandé s'il était possible de mettre une serrure électrique sur le portail de l'école afin qu'il reste fermé. En effet malgré la pose d'une sonnette et la distribution de clés au personnel et aux enseignantes, le portail reste malheureusement souvent ouvert. La sécurité des enfants étant en jeu, cette remarque a été prise en compte. On propose donc d'électrifier la serrure avec une ouverture à distance pour éviter aux personnes de l'école de devoir se déplacer jusqu'au portail pour l'ouvrir. Un devis a été demandé à l'électricien chargé de l'entretien des installations de la commune.

Le devis pour l'installation et la fourniture de 3 télécommandes d'ouverture s'élève à 1366.90 € HT.

Le conseil donne son accord.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

9-INSTALLATION D'UNE CLOTURE CHEMIN DES POMMIERS

Suite à l'acquisition en 2014 d'une portion de parcelle afin de reconstituer le chemin des Pommiers, il convient d'installer une clôture pour délimiter le dit chemin dans sa portion entre le chemin rural VC32 et le chemin des Pommiers existant donnant rue de la Métairie pour une longueur de 40m, tel que convenu avec les anciens propriétaires. Dans un souci d'homogénéité, la clôture sera édifiée par l'entreprise déjà mandatée par le riverain pour ses propres besoins. Le montant du devis d'élève à 34 € TTC le mètre, soit un total de 1 360 € TTC.

Le conseil donne son accord.

Avis Favorable : 13 votants 13 pour

10-QUESTIONS DIVERSES

PLUI :

Il s'agit d'un document d'urbanisme élaboré au niveau de la communauté d'agglomération, qui se substituera aux PLU communaux. Ce document intégrera le PDU, le PLH, etc...

Ce vote figure à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

- Fête des Normands :

Depuis quelques années, un groupe de personnes essaye de créer une fête des Normands le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre. Toutes les communes de Normandie ont été sollicitées. La commune arborera le drapeau normand en guise de soutien.

- Page Facebook :

Une page Facebook communale a été créée, chacun est invité à la consulter. L'objectif est d'y reprendre les annonces qui figurent le plus souvent dans l'accueil du site internet, mais avec plus de réactivité avec les habitants.

- Travaux SIEGE 2016 :

Le chantier qui sera demandé en priorité concerne l'éclairage du cheminement piéton le long de la route de Louviers.

- RD61

Madame Lenfant organise une réunion le 10 juillet avec les différents partenaires de la commune afin de présenter l'état de dégradation de la route RD 61. Le montant des réparations (remplacement et épaulement de 250 m de bordures et reprises de la totalité des joints des bordures) est estimé à 25.000 €. La commune ne peut financer ces nouveaux travaux. Nous espérons qu'un accord pourra être trouvé lors de cette réunion.

La séance est levée à 23h45